

Soisy-Sous-Montmorency, le 8 Janvier 2021

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 décembre 2020 faisant suite à notre entretien bilatéral en date du 18 décembre dernier nous donnant le détail du déroulé du programme que vous envisagez concernant la tenue du « Beauvau de la sécurité » durant le premier semestre de l'année 2021.

Vous y évoquez les thématiques principales sur lesquelles vous souhaitez travailler et que vous aviez préalablement désignées comme les « 7 péchés capitaux ». Vous les détaillez comme suit : la formation (initiale et continue), l'encadrement, les conditions matérielles, la captation vidéo, le contrôle interne (inspections), les effectifs de maintien de l'ordre et le lien police/population.

Si ces problématiques nous paraissent effectivement justifier une réflexion et des échanges approfondis, nous vous avons rappelé en préambule de notre entretien du 18 décembre 2020 que nous souhaitions vivement y rajouter un item, à notre sens fondamental, si l'on souhaite réellement aborder de manière globale les moyens d'améliorer les résultats de la lutte contre la délinquance dans notre pays.

Il s'agit bien entendu d'intégrer la thématique cruciale du niveau de réponse pénale qui détermine l'efficacité de l'action de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Si cette thématique n'était pas intégrée dans le « Beauvau de la sécurité », nous ne pourrions que considérer que les travaux perdraient notablement de leur intérêt en n'ayant qu'une approche parcellaire de cette problématique. Nous nous devons, selon nous, de l'aborder dans son ensemble et ne pas rester autocentrés sur les pseudos manques et faiblesses de notre institution dans l'accomplissement de cette noble politique publique.

Le niveau de réponse pénale d'ailleurs lié au volume du parc carcéral dans notre pays, constitue l'étape fondamentale de finalisation du travail initié par les policiers et gendarmes. Son efficacité ne peut être jugée qu'à l'aune des sanctions prononcées et réellement appliquées pour traiter les délinquants interpellés et notamment les multirécidivants.

Notre organisation vous demande donc solennellement d'ajouter ce « 8ème péché capital » au programme des travaux prévus dans le cadre du « Beauvau de la Sécurité » qui seront développés dans les mois prochains selon les modalités que vous nous avez exposées dans le corps de votre courrier.

En outre, si notre institution veut espérer retrouver un nouveau souffle en permettant à tous les policiers de recouvrer un moral pour le moins écorné, il conviendra, à notre avis, de travailler sur l'amélioration sensible du sens de notre métier.

Pour les commissaires de police que nous représentons, une véritable mise à plat du volume du reporting nous paraît s'imposer afin de redonner du temps et de la sérénité à des commissaires au bord de l'apoplexie. Dans certains services, l'explosion de cet aspect du travail mine en profondeur la motivation des commissaires de police par une grave technocratisation de notre profession et les détourne de leur activité réelle de chefs de service en limitant leur opérationnalité.

Dans le prolongement de cette problématique, une étude réelle et pragmatique de la simplification de la procédure pénale devra être enfin envisagée en ne se contentant pas comme ce fût le cas à l'occasion de la dernière loi sur la simplification procédurale du 23 mars 2019, d'un micro-toilettage plus au profit d'ailleurs des magistrats que des praticiens quotidiens de la procédure que sont les policiers et les gendarmes. Une fois encore, la participation active des magistrats s'imposera en espérant qu'ils ne s'arc-boutent pas, une fois de plus, sur une approche purement corporatiste.

Enfin, les commissaires de police comme les autres policiers ont besoin de reconnaissance dans un contexte où les attaques itératives et récurrentes à l'endroit de notre institution ont miné en profondeur le moral de toute la corporation. Nous n'éluderons donc bien évidemment pas les sujets statutaires et indemnitaires qui font notoirement partie des outils de reconnaissance de l'investissement voire du sacrifice personnel de nos collègues. Nous insisterons d'ailleurs sur la nécessité d'ouvrir un grand chantier sur l'accompagnement de la mobilité des commissaires de police qui sont, à l'heure actuelle, les seuls à se voir imposer une mobilité statutaire. Ce travail devra améliorer l'attractivité de certains postes afin de permettre à tous ceux dévolus aux commissaires de police d'être occupés en permanence sur l'ensemble de territoire national.

Le volet social ne sera pas non plus absent de nos propositions afin d'avancer notamment sur la gratuité des transports, la prise en charge partielle des mutuelles par l'Etat etc...

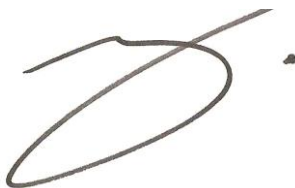
Nous mettrons également un point d'honneur à aborder le sujet extrêmement important de la reconnaissance par l'attribution des ordres nationaux qui doivent définitivement être répartis à parité entre Police et Gendarmerie.

En conclusion, conformément à votre demande, nous vous exprimons officiellement notre volonté de participer aux travaux liés au « Beauvau de la sécurité » en vous assurant que nous constituerons une force de proposition pragmatique et déterminée.

Je vous prie de croire en l'expression de nos respectueuses salutations.

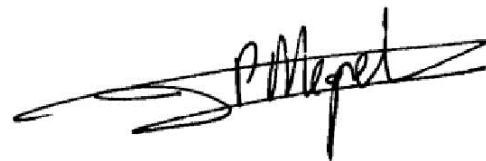
Olivier BOISTEAUX

Président du SICP



Jean-Paul MEGRET

Secrétaire National



Monsieur Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 Paris